

Profil de l'Algérie

Houmani Z.

in

Heywood V.H. (ed.), Skoula M. (ed.).
Wild food and non-food plants: Information networking

Chania : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 38

1999
pages 105-113

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI020531>

To cite this article / Pour citer cet article

Houmani Z. **Profil de l'Algérie**. In : Heywood V.H. (ed.), Skoula M. (ed.). *Wild food and non-food plants: Information networking*. Chania : CIHEAM, 1999. p. 105-113 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 38)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

COUNTRY PROFILE OF ALGERIA PROFIL DE L'ALGÉRIE

Zia Houmani

Université de Blida,
Institut d'Agronomie, ALGERIA

KEY-WORDS

ALGERIA, ECOSYSTEMS, AGROECOSYSTEMS, NATIONAL PARKS, ENVIRONMENTAL LEGISLATION

MOTS-CLES

ALGÉRIE, ECOSYSTÈMES, AGROECOSYSTÈMES, PARCS NATIONAUX, LÉGISLATION ENVIRONNMENTALE

INTRODUCTION

Le territoire algérien couvre d'importantes ressources végétales réparties sur les côtes, les plaines, les montagnes, la steppe, le sahara et autour des points d'eau. Ces ressources naturelles sont importantes pour l'économie algérienne et pour le maintien de l'équilibre écologique de la région. Plusieurs organisations nationales activent autour de ces ressources naturelles ayant pour objectifs leur protection contre les utilisations abusives et incontrôlées et leur exploitation durable dans les domaines agricole, forestier et ornemental.

ORGANISATIONS

1. Organisations gouvernementales

a. Ministère de l'agriculture et de la pêche:

L'action essentielle est de gérer, préserver et d'utiliser les ressources nationales pour la production agricole, animale et forestière.

Adresse: Rue des canons , Alger

b. Direction de l'environnement:

Elle coordonne et anime les actions à entreprendre au niveau des aires protégées, à préserver le capital génétique et à développer les zones humides.

Adresse: Place de Hydra , Hydra Alger

Tel: 2 59 27 73 / 2 60 49 82

c. A. N. N. : Agence Nationale pour la conservation de la Nature.

Sa mission essentielle est la préservation des ressources naturelles renouvelables. Elle a lancé un projet national en collaboration avec d'autres organisations nationales et les universités pour la réalisation de:

- L'inventaire des milieux naturels, de la flore et de la faune,
- L'inventaire et la réhabilitation phytogénétique ainsi que leurs différentes utilisations,
- La constitution de collections.

Elle est en relation avec l' UICN dans le cadre du programme de l' Afrique du Nord.

Adresse : Jardin d'essai du Hamma BP 115 EL ANNASSER ALGER

Tel : 2 67 40 69 : 2 67 47 50

d. I.N.R.A.A. : Institut National de la Recherche Agronomique d'Alger.

Il se penche sur la recherche de nouvelles techniques et de variétés performantes pour le développement de l'agriculture. Il participe à certains programmes de recherche de la F A O, de la banque mondiale et des organisations nationales.

Adresse: 2 Rue des frères Ouaddek BP 200 Hacène badi EL HARRACH Alger

Tel: 2 52 12 81, Fax : 2 52 12 83, Telex: 64166 INRAA DZ

e. I.D.G.C. : Institut national pour le Développement des Grandes Cultures.

Il active pour la promotion et le développement des grandes cultures au niveau national (céréales, légumes secs ...).

Adresse: Rue des frères Ouaddek Hacène Badi, EL HARRACH, Alger.

f. I.N.P.V. : Institut National pour la Protection des Végétaux.

Il assure toutes les actions phytosanitaires des végétaux cultivés.

Adresse: 12 Rue des frères Ouaddek Hacène Badi, EL HARRACH, Alger.

Tel: 2 52 30 16, Fax : 2 76 62 71

g. I.N.R.F. : Institut National de la Recherche Forestière.

C'est un organisme de recherche pour le développement et la valorisation des écosystèmes forestiers.

Adresse: Arboretum de Bainem, BP. 37 CHERAGA Alger

Tel. 2 94 13 99 / 94 11 73, Fax: 2 94 20 73, Telex 61 300

h. I.N.R.H. : Institut National de la Recherche Hydraulique.

Son action est la recherche pour une meilleure utilisation des ressources en eau et des sols.

Adresse: Birmandreis Alger

i. U.R.B.T. : Unité de Recherche en Biologie Terrestre

Elle participe à la réalisation du projet national sur l'inventaire de la faune et de la flore de la zone steppique.

Adresse: BP 295 Alger–Gare 16000

Tel / Fax : 2 64 27 05

j. H.C.D.S. : Haut Commissariat pour le Développement de la Steppe.

Il oeuvre dans le domaine du développement du pastoralisme et des espèces fourragères dans les zones semi-arides.

Adresse: H.C.D.S. Djelfa

k. – Écoles supérieures et les Universités

Par le biais des instituts agronomiques, des sciences de la nature et de biologie, elles participent à l'élaboration des programmes de recherche et aux différentes actions pour la conservation et la restauration des ressources naturelles.

Toutes ces organisations sont financées par l'état et par des projets en collaboration avec des organisations internationales : U.I.C.N. , F.A.O., Banque mondiale, P.N.U.D., C.E.E.

2. Organisations non gouvernementales

Depuis 1989, plusieurs associations pour la protection de l'environnement ont vu le jour. Mais, par manque d'expérience certaines n'ont pu résister aux problèmes technique et financier. Un Mouvement Ecologique Algérien essaie de se faire une place sur la scène politique.

a. A.N.P.R.G. : Association Nationale Pour les Ressources Génétiques.

C'est une association à caractère scientifique ayant pour rôle de contribuer à la valorisation et la protection des ressources génétiques.

Adresse : Bt. A2 N° 16 Cité des 160 Logts Setif 1900.

b. FO.R.E.M. : Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la Recherche Médicale

Elle oeuvre pour une meilleure santé de l'homme et l'utilisation des plantes médicinales.

Adresse : Centre culturel de Hussein Dey, 16040, Alger.

Tel : 2 77 41 12 / 2 59 60 44, Fax : 2 77 44 84

c. Association Iben Sina

Elle est représentée dans plusieurs villes du pays. Elle active pour l'utilisation et la promotion des plantes médicinales

Adresse : Université de ANNABA, 1 rue des frères DJAATOUT, 23000, ANNABA

Ces organisations sont généralement financées par les adhérents et des dons nationaux et internationaux.

PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES ET AGROSYSTÈMES

1. Les zones humides

Ces zones sont représentées par les marais d'eau douce et marine, les oueds, les chotts, les sebkhas, les barrages et les retenues. Elles constituent des sites écologiques pour le développement de la faune. Ces zones sont des ressources hydrobiologiques importantes, mais elles sont très fragiles et nécessitent une protection spéciale. Elles couvrent plus de 2 millions d'ha en Algérie. Les principales zones sont situées à:

- EL KALA : Elle accueille près de 55 % du total des oiseaux hivernaux.
- SUD CONSTANTINOIS : C'est une zone également importante, car elle accueille près de 25 % des oiseaux hivernaux
- ORANAIS : Elle accueille près de 8 % de l'effectif des oiseaux.
- ALGEROIS : C'est une zone très menacée par sa proximité urbaine.

Les zones marines sont également, très menacées car, elles servent de lieux de déversement des déchets industriels.

2. Les parcs nationaux et les réserves naturelles.

Nous comptons 14 aires protégées dont 10 parcs nationaux et 4 réserves naturelles. La création de ces aires protégées a pour objectif :

- la sauvegarde et le développement des espèces existantes (faune et flore),
- la protection des sites archéologiques et culturels.

Les différents parcs nationaux sont:

GOURRAYA	2 080 ha	
TENIET EL HAD	3 400 ha	
TAZA	3 807 ha	
TLEMCEN	8 225 ha	
DJURDJURA	18 850 ha	
BELEZMA	26 250 ha	
CHREA	26 550 ha	
EL KALA	76 438 ha	
AHAGGAR	45 000 000 ha	
TASSILI	-	(Inscrit parmi le patrimoine universel par l'UNESCO en 1982 et classé comme réserve de la biosphère en 1986)

3. La steppe

C'est une formation végétale comprise entre les isoyètes 100 et 400 mm de pluie. Elle présente une importante diversité floristique et faunistique sur environ 20 millions d'hectares. Sa vocation essentielle est le pastoralisme. D'autre part, cette zone sert de barrière physique contre l'avancée des sables. Mais, elle est soumise continuellement à la dégradation par:

- la mise en culture de la steppe à alfa et à armoise,
- le surpâturage,
- les coupes illicites.

4. La zone saharienne

Elle présente une importante diversité floristique de tendance méditerranéenne (olivier, myrte...), tropicale (acacias, balanites...) et purement saharienne (tamarix...), cette zone renferme de nombreuses espèces endémiques qui ont résisté à l'effet de la désertification et de la surexploitation. Ici, la population locale utilise fortement la flore spontanée dans l'alimentation humaine et animale et en médecine traditionnelle.

5. Les espaces verts

Les espaces verts constituent un moyen de lutte contre l'érosion des sols et la pollution atmosphérique. Ce sont également des lieux de rencontre et de promenade. La région d'Alger compte environ 28 000 hectares répartis en jardins publics et parcs de promenades et 1500 hectares de forêts récréatives.

Le jardin d'essai du Hamma constitue le seul jardin botanique dans toute l'Algérie.

Les centres de production végétale sont répartis en:

- pépinières étatiques composées de pépinières communales, forestières (ONTF) et de pépinières d'entreprises.
- pépinières privées qui assurent essentiellement la production des fleurs coupées et d'intérieur.

Le nombre et les surfaces de ces centres de production sont difficiles à estimer. Aussi, en dehors de l'algérois ce domaine de production végétale est très limité.

6. Le système agricole

a. Terres utilisées pour l'agriculture

Cultures herbacées	2 928 280 ha	7,4 %
Terres au repos	4 142 440 ha	10,4 %
Vignobles	110 830 ha	3 %
Prairies naturelles	23 210 ha	1 %
Plantations d'arbres fruitiers	430 470 ha	1.1 %
Pacages et parcours	31 151 650 ha	78.3 %
Terres improductives des exploitations agricoles	979 630 ha	2.5%
Total des terres utilisées	39 766 560 ha	16.7 %

b. Autres terres

Zones alfatières	4 204 570 ha	1,8 %
exploitation forestière	4 141 610 ha	1,7 %
Superficie territoriale	238 174 100 ha	100 %

c. Cultures mises en relief

Les cultures mises en relief sont les cultures maraîchères sous serres, les cultures céréalières et fruitières. L'agriculture de montagne est à encourager.

d. Les contraintes et les facilités

L'information est difficile à acquérir, on se base sur les documents archivés quand ils existent et essentiellement sur l'expérience acquise sur le terrain.

Le système informatique est beaucoup plus du type « traitement de texte » et traitement des données statistiques du terrain en utilisant les logiciels appropriés. Les imprimantes sont du type léger, le plus souvent on a recours aux services des imprimeurs privés.

Pour la documentation scientifique, on s'adresse, quand cela est possible, au CERIST (Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique). Il a accès aux services INTERNET

Adresse : BP 143 , Ben Aknoun ALGER

Tel : 2 91 10 96, Fax : 2 91 21 26, E. Mail : cerinfo a ist. Cerist. dz.

FORMATION

La formation dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature est assurée par des écoles spécialisées et par les universités.

QUELQUES RENCONTRES SCIENTIFIQUES NATIONALES

- Journées nationales de nutrition le 6-7 Mai 1997 à TIARET , organisées par la FOREM
- séminaire national sur les aleurodes des cultures légumières le 24-25 Juin 1997, JIJEL, organisé par l' INPV.
- 1ère rencontre en biotechnologie végétale 14-15 Octobre 1997, Oran,organisé par l'université d'ORAN (USTO)
- Séminaire national sur le palmier dattier et le Bayoud, 10-12 Novembre 1997 organisé par l'unité de recherche sur les zones arides, Alger
- Xèmes journées nationales de microbiologie 25-26 Novembre 1997, organisées par l'Université Ferhat Abbas, Setif.

PROBLÈMES

Les aires protégées sont constamment soumises à certaines contraintes:

- Lacunes juridiques qui empêchent souvent les organismes publics d'assurer pleinement leur mission,
- L'incompréhension du rôle des aires protégées par certains services,
- Les autorités locales sont souvent intéressées par les actions immédiates,
- La pluralité des services impliqués qui agissent souvent au dépend de la préservation des ressources naturelles.

ACTIONS ENTREPRISES

- L'ANN a lancé un projet national, en collaboration avec différentes structures de recherche des universités pour réaliser:
 - L'inventaire des milieux naturels, de la faune et de la flore
 - L'inventaire et la réhabilitation phytogénétiques selon leur utilisation
 - La constitution de collections

L'ANN participe au programme de l'IUCN pour l'Afrique du Nord dans le cadre de La conservation du guépard, la conservation de la biodiversité, l'éducation environnemental et plantes médicinales.

- Un conseil consultatif pour la protection de l'environnement a été mis en place.

ACTIONS À RENFORCER

- Au niveau national
 - Evaluation réelle de l'impact des aménagements sur l'environnement
 - Elaboration d'un plan national d'aménagement du territoire avec une nette délimitation des zones protégées,
 - Amélioration et restauration des potentialités pastorales,
 - Conservation des espèces endémiques et rares dans leurs milieux de répartition,
 - Promotion des espèces phytogénétiques d'intérêt particulier qui pourraient être mis au profit de l'économie nationale
 - Dynamisation de la recherche dans le domaine de l'obtention de variétés sélectionnées et adaptées,
 - Développement de l'horticulture ornementale par l'amélioration de la qualité de la production végétale,
 - Amélioration du cadre de vie du citoyen par la multiplication des parcs , des forêts récréatives et des espaces verts,
 - Définition des normes pour l'implantation des espaces verts urbains,
 - Sensibilisation de la population pour une prise de conscience de la nécessité de préserver la nature,
 - Développement des activités sous forme de l'éco-tourisme.
- Au niveau du bassin méditerranéen
 - Mise en place d'un mécanisme d'échange avec les pays de la région méditerranéenne:
 - Echanger les aspects scientifiques et techniques avec les organismes spécialisés,
 - Installer un réseau d'aires protégées,

- Elaborer des programmes relatifs à la conservation de la nature au niveau méditerranéen, qui pourraient être financés par les organisations internationales

QUELQUES TAXA IMPORTANTS À PROTÉGER ET À DÉVELOPPER

– Intérêt forestier

Abies numidica – *Pistacia atlantica* – *Cedrus atlantica* – *Quercus ilex* – *Quercus suber* – *Quercus mirbeckii* – *Pinus nigra* – *Pinus halepensis subsp.tlemcensis* – *Chamaerops humilis* – *Juniperus thurifera* – *Cupressus dupreziana* – *Taxus baccata*

– Intérêt fourrager et pour la conservation des sols

Artemisia herba alba – *Artemisia judaïca subsp sahariensis* – *Argania spinosa* – *Olea laperrinii* – *Acacia raddiana* – *Acacia seyal* – *Tamarix articulata* – *Tamarix boveana* – *Atriplex halimus* – *Atriplex mollis* – *Ephedra altissima* – *Medicago ciliaris*

– Intérêt alimentaire

Castanea sativa – *Phoenix dactylifera* – *Pinus pinea* – *Juglans tlemcensis*.

– Intérêt papetier

Stipa tenacissima – *Lygeum spartum* – *Aristida pungens*

– Intérêt médicinal

Balanites aegyptiaca – *Globularia alypum* – *Juniperus oxycedrus* – *Peganum harmala* – *Ruta chalepensis* – *Hyoscyamus muticus* «Falezlex» – *Atropa belladonna*.

– Pour les milieux salés

Salsola vermiculata – *salicornia fruticosa* – *Suaeda fruticosa*.

– Contre la pollution

Taxa lichéniques

LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE

Pour préserver les milieux naturels contre toute dégradation et surexploitation selon les normes internationales, des textes juridiques ont été mis en place et l'Algérie a adhéré à des conventions internationales relatives à l'environnement.

- Loi 82–10 du 21/08/1982 relative à la chasse
- Loi 83–03 du 05/02/1983 relative à la protection de l'environnement
- Loi 84–12 du 23/06/1984 portant sur la protection, l'exploitation et la gestion des forêts, des parcs nationaux et des réserves naturelles.
- Loi 87–03 du 27/01/1987 relative à l'aménagement du territoire
- Loi 87–17 du 01/08/1987 relative à la protection phytosanitaire

- Décret 83-75 à 83-79 du 08/01/1983 création de 05 centres cynégétiques
- Décret 83-126 du 12/02/1983 création de la réserve de chasse de Tlemcen
- Décret 83-461 du 23/08/1983 création des parcs nationaux
- Décret 83-509 du 20/08/1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées.
- Décret 87-91 du 21/04/1987 relatif à l'étude d'impact d'aménagement du territoire.
- Décret 93-284 du 23/11/1993 réglementation relative aux semences et aux plants
- Décrets 93-285 du 23/11/1993 et 95-252 du 26/08/1995 fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.
- Décret 95-429 du 16/12/1995 fixant les conditions et les modalités de délivrance d'autorisation pour la production, la détention, la cession, l'utilisation, le transport, l'importation et l'exportation des espèces végétales non cultivées.
- *Conventions internationales:*
- Décret 82-498 du 25/12/1982, portant adhésion de l'Algérie à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, signée le 03/03/1973 à WASHINGTON.
- Décret 85-01 du 05/01/1985 protocole relatif aux aires spécialement protégées de la méditerranée, signé à GENEVE le 03/04/1982
- Décret 92-354 du 23/09/1992 portant adhésion à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, signée à VIENNE le 22/03/1985
- Ordonnance 73-38 du 23/07/1973 portant ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- Ordonnance 95-03 du 21/01/1995 portant approbation de la convention sur la diversité biologique, signé à RIO DE JANEIRO le 05/06/1992

CONCLUSION

La préservation des ressources phytogénétiques et des écosystèmes est en relation directe avec les systèmes de production alimentaire humaine et animale ainsi que leur système d'exploitation. La gestion de nos ressources naturelles doit passer obligatoirement par une stratégie de développement qui permettrait la conservation des équilibres écologiques

OUVRAGES

FOURMENT & ROQUE. 1942. RÉPERTOIRE DES PLANTES MÉDICINALES ET AROMATIQUES D'ALGÉRIE ALGER.

OZENDA, P. 1983. FLORE DU SAHARA, 2ÈME ÉDITION, CNRS EDIT., PARIS.

QUEZEL, P. & SANTA, S., 1962. NOUVELLE FLORE DE L'ALGÉRIE ET DES RÉGIONS DÉSERTIQUES ET MÉRIDIONALES. EDIT. CNRS, PARIS.

TRABUT, L. 1935. RÉPERTOIRE DES NOMS INDIGÈNES DES PLANTES SPONTANÉES, CULTIVÉES ET UTILISÉES DANS LE NORD DE L'AFRIQUE. ALGER.

REVUES

Santé – plus : revue mensuelle éditée par la FOREM. Elle aborde des thèmes relatifs à la santé et aux plantes médicinales.